Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة

المديرية العامة للضرائب

Communiqué de presse

La DGI offre à ses usagers un service en ligne " e-réclamation "

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation, d'ouverture et d'amélioration des services offerts aux usagers, la Direction Générale des Impôts rappelle qu'elle a déployé un service en ligne dénommé "e-réclamation ".

A travers une interface intuitive, le téléservice "e-réclamation" permet aux adhérents des services en ligne SIMPL le dépôt et le suivi de leurs réclamations.

Par ailleurs, les adhérents des services en ligne SIMPL ont dorénavant la possibilité d'opérer le suivi de leurs réclamations directement via l'application mobile "Daribati".

A rappeler, à cet égard, que l'application mobile "Daribati" offre divers services tels que la consultation de la situation fiscale (déclarations, versements, remboursements et restitutions, taxes et impôts émis…), le paiement des impôts et taxes, l'achat des timbres fiscaux, le téléchargement d'attestations, etc.

L'application mobile est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (IOS).